



Extrait du registre des délibérations

2021-2-14-1

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Préfecture
Séance du 14 avril 2021
0244100752-20210401-2021_2_14_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Département de la Dordogne
DORDOGNE

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Etaient présent(e)s

Mesdames : MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DAVIET Marina, MARCETEAU Dominique, DECARPENTRIE Françoise, HYVOZ Isabelle, BOSREDON COUNNIL Sylvie, ESCLAVARD Anne-Sophie, DEGLANE Christine, LAGARDE Bernadette, FAURE Michèle

Messieurs : FAYE Jean-Louis, GIMENEZ Philippe, BOST Claude, FRANCOIS Philippe, CHIPEAUX Raphaël, VAURIAC Bernard, AUGEIX Michel, GARNAUDIE Didier, BANCHIERI Philippe, FAYOL Stéphane, BRUN Philippe, DOBBELS Michel, SAERENS Grégory, BOST Jean-François, DUTHEIL Frédéric, JUGE Jean-Claude, RANOUIL Michel, COMBEAU Bertrand, THOMAS Michel, MEYNIER Paul, KARP Michel, DESSOLAS Frédéric,

Absents et excusés et procurations : CHASSAIN Thérèse (absente, a donné pouvoir à Annick MAURUSSANE), MEYNIER Patrick (absent, a donné pouvoir à Michel AUGEIX), PRIVAT Pascal (absent, a donné pouvoir à Michèle FAURE), SEDAN Francis, COUTURIER Pierre-Yves,

Mme Françoise DECARPENTRIE est désignée secrétaire de séance

Lieu de réunion du Conseil :
Nantheuil

Date de la convocation et
envoi de la note de
synthèse :
24/03/2021

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 33
Pouvoirs : 3

Suite à une erreur matérielle (erreur dans le nom du destinataire d'un pouvoir), cette délibération annule et remplace la précédente 2021-2-14)

Admissions en non-valeur

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de communes a des impayés sur différents budgets, et notamment pour les périodes antérieures à l'extension de la collectivité (avant 2017).

Malgré les démarches entreprises par la Trésorerie pour recouvrer les sommes dues, les impayés demeurent.

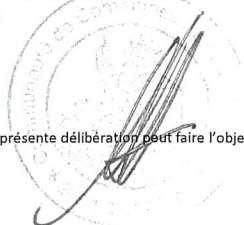
Il demande à la collectivité de prononcer des admissions en non-valeur (les pertes sur créances seront donc constatées par une dépense au compte 6541 – si la créance était recouvrée ultérieurement par un versement du redevable, elle serait constatée par une recette au compte 7714).

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PRONONCE l'admission en non-valeur les créances suivantes :**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Préfecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX



AR Prefecture

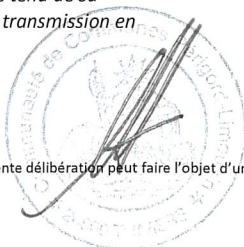
024-242400752-20210401-2021_2_14_1-DE
Reçu le 13/04/2021
Publié le 13/04/2021

Budgets concernés	montants non-valeur (antérieurs à 2017)	au 15/03/2021
ba lotissement négrondes	380,32	
ba lotissement labaurie	2 628,63	
ba économie	108,45	
ba tourisme	930,40	
ba spanc (les non-valeurs seront inscrites sur le b principal)	22 255,97	
ba bâtiments	8 174,24	
b principal	8 607,63	
TOTAL tous budgets	43 085,64	

- **AUTORISE le Président à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.**

Le Président certifie exécutoire le
présent acte compte tenu de sa
publication et de sa transmission en
Sous-Prefecture

Le Président,
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 06 avril 2021
Le Président,

Michel AUGEIX

